

La séparation conjugale :

pourquoi est-ce une épreuve plus difficile à surmonter pour les hommes ?



Diane Dubeau
Université du Québec en Outaouais

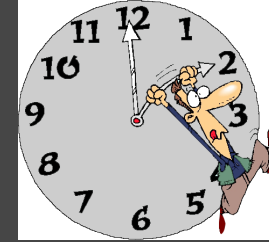


SuPERE conférence

Montréal

20 février 2020

Plan de la présentation



Brise glace

1. Contextualiser la séparation conjugale en 2020 !
2. Ce que nous disent les modalités de garde des enfants
3. Mieux comprendre le processus

Qui annonce la fin officielle du couple ?

Qui demande la garde ?

Quels sont les critères qui guident le meilleur intérêt de l'enfant ?

4. Services et interventions qui soutiennent les pères

Brise-glace



Vignette

Richard est assis dans le salon de son nouvel appartement, sur le divan qu'un ami lui a donné la semaine dernière. Il devrait se réjouir : il a un toit au-dessus de sa tête et un nouvel ameublement, gratuit! Pourtant Richard se sent déprimé, isolé, impuissant et surtout en colère. Il y a deux mois, sa femme lui a annoncé qu'elle divorçait après 10 ans de mariage et qu'elle avait amorcé les démarches pour la demande de la garde de leurs deux enfants âgés de 3 et 6 ans. Richard n'a revu ses enfants qu'à trois reprises depuis ce temps. Il ne sait pas quoi faire, il doit sûrement avoir des droits mais il hésite à contacter un avocat considérant les coûts associés.

1. CONTEXTUALISER LA SÉPARATION CONJUGALE EN 2020 !




Statistiques - Approximativement 50% des couples vivront une séparation/divorce

MAIS ATTENTION

- % moins élevé pour les couples ayant des enfants (approx. 35% familles)
- Insatisfaction conjugale mais ... pas prêt à faire le deuil (échec de leur vie couple)
Moyenne de 5 ans avant de prendre la décision

RAISONS


1. Enfant(s)
2. Argent
3. Ne pas être seul

- Âge des enfants : groupe d'âge en  enf. 0-2 ans

Portrait statique des familles du Québec (Recensement*)

Total		1995	2006
Famille	Avec enfant	63,8	58,2
	Sans enfant	36,2	41,8
Biparentale	Intacte	67,0	64,4
	Recomposée	8,0	10,7
	Total	74,9	71,7
Monoparentale	Mère	19,9	19,6
	Père	5,1	5,3
	Total	25,1	25,0

* Sous-estimation due à la méthodologie : lieu de résidence de l'enfant la journée précédent le recensement

De 2001 à 2016 :  de 34,5% Familles monoparentales (père)

ATTENTION – données issues du recensement !

2. Ce que nous disent les modalités de garde de l'enfant



Portrait dynamique des familles (Biland et Schultz, 2013)


Évolution des modalités de garde de l'enfant de 1988 à 2008
(ordonnance des pensions alimentaires)

<u>Modalités de garde</u>	<u>Ordonnances 1998</u>	<u>Ordonnances 2008</u>
<u>Exclusive à la mère</u>	<u>79,0%</u>	<u>60,5%</u>
<u>Garde partagée</u>	<u>8,1%</u>	<u>19,7%</u>
<u>Exclusive aux deux parents</u>	<u>7,2%</u>	<u>5,3%</u>
<u>Exclusive au père</u>	<u>5,4%</u>	<u>13,5%</u>
<u>Autre</u>	<u>0,3%</u>	<u>1,0%</u>



38,5%

**EN JEUX IMPORTANTS LIÉS AUX MODALITÉS DE GARDE DE L'ENFANT
DONC POURQUOI ???...**



Selon ELNEJ (Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes)
(Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005)

➔ 25% enfants nés en 1987-88 ont connu séparation ou divorce avant 6 ans

➔ Lieu d'habitation des jeunes (4 à 15 ans) de parents séparés

78% habitent chez leur mère

13% vivent en alternance

9% habitent chez leur père exclusivement

➔ Contact avec père (parent non gardien) après 5 ans

56,4% ont des contacts réguliers

32,2% ont des contacts sporadiques

24,2% ne le voyaient plus

Période critique pour détermination modalités garde= année suivant la séparation
(Allard et al., 2005)



3. Mieux comprendre le processus !

LA SÉPARATION ...

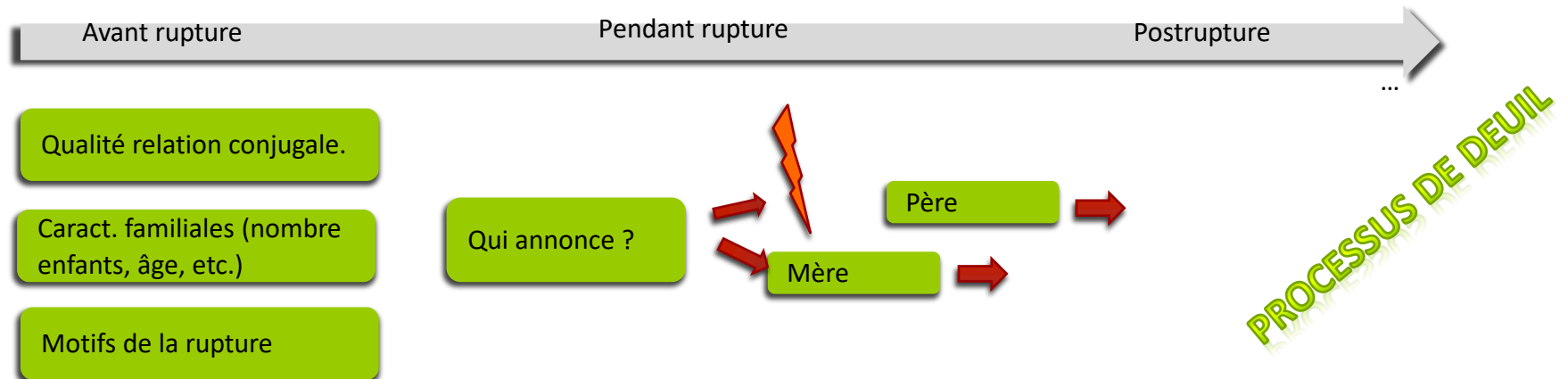
➔ Un événement ? ...

➔ Un processus qui s'inscrit dans le temps ?



1 - L'annonce de la séparation ou du divorce

- 80% des cas, il ne s'agit pas d'une décision bilatérale (Bickerdike et Littlefield, 2000)
- 70% des cas, rupture serait initiée par femme (Dulac, 1998)



ÉTAT DE CHOC
PROCESSUS DE DEUIL

Émotions multiples, rapides, etc.

RÉORGANISATION IMPORTANTE – RAPIDE (LIEU RÉSIDENCE)

- Plus fréquemment père quitte résidence familiale et peu questionnent le fait d'amener les enfants
- Ressources d'hébergement mère enfant

PERTE DE CONTACTS QUOTIDIEN ENFANT ----- ROUTINE BRISÉE

STRATÉGIES POUR COMPOSER AVEC PÉRIODE DE DÉSÉQUILIBRE

MÈRE Verbalisation et soutien réseau social

PÈRE Investissement activités physiques ou professionnelles,
habitudes de consommation

Une annonce qui affecte de nombreuses sphères de vie !

 Pères Séparés inc. Date: _____ Prénom Nom: _____

L'ASPECT FINANCIER

LES ENFANTS

LE PÈRE

Objectif Principal: _____

Cinq dimensions de l'accompagnement

L'ASPECT LÉGAL

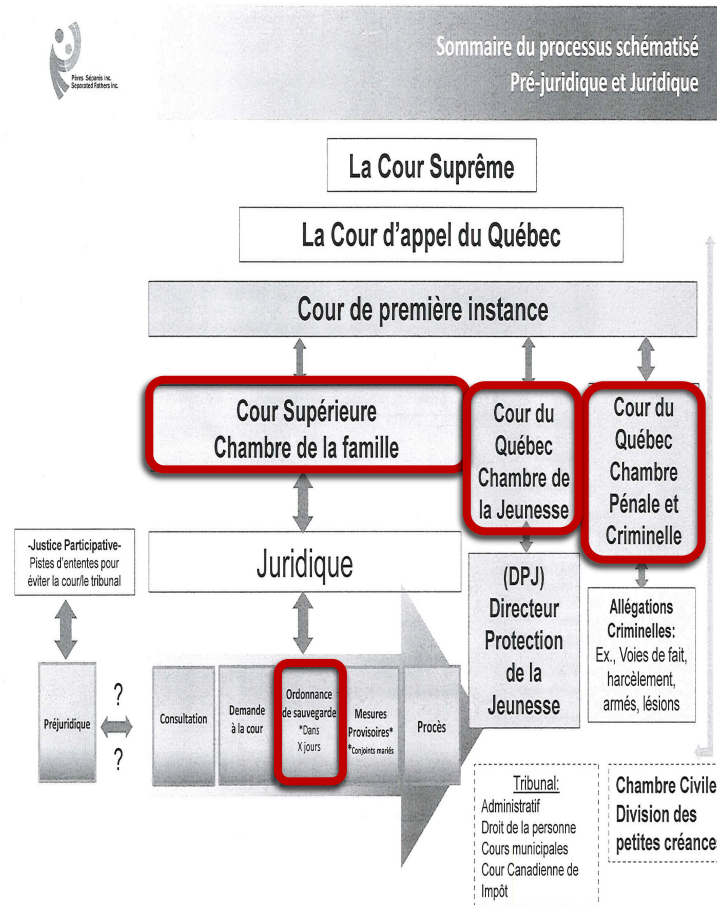
L'EX-CONJOINTE

Outil élaboré par Pères séparés inc.

Au confluent du psychosocial et du juridique

Un univers juridique méconnu et complexe !



* Processus inspirés du modèle du cabinet d'avocats Brunet et associés



Les éléments juridiques qui reviennent le plus fréquemment :

1. Avec ou sans avocat ?

- Complexité du dossier
- Habilités à rédiger des procédures, formulaires
- Habilités à contre-interroger dont l'ex-conjointe
- ...


2. Accès ou non à l'aide juridique (gratuit ou volet contributif) – enjeu \$\$\$

3. Être préparé lors de la rencontre avec avocat

- Avoir toutes les infos nécessaires dont les preuves de revenus de l'année précédente et en cours, info personnelles, ...
- Avoir préparé les questions d'ordre juridique auxquelles on souhaite des réponses
- ...

3. Point de vue de l'enfant - Représentation de l'enfant

2- Qui demande la garde ?

- Majorité des situations se règle dans un processus consensuel entre les 2 parents
- Tribunal appelé à statuer dans 15,2% divorce et 12,2% séparation (Joyal et al., 2003)
- Garde partagée  si ne découle pas procédure juridique (Juby et al. 2005)

1

Impartialité/Neutralité du système juridique (p.ex. libellé des textes de loi)
Même droits et obligation – critère meilleur intérêt enfant prédomine

2

Biais de genre (Hoffman et Moon, 2000)

- Présomption que la mère soit plus apte
- Influence de la situation économique (surtout pour hommes)

Qui demande la garde ?

Selon résultats de Biland et Schultz (2013)

Mères seraient plus mobilisées que les pères pour obtenir la garde de leur enfant

Si 1 seul parent fait la demande

+ souvent = mère (69% dossiers)



la garde exclusive leur est accordée (81,5%)

Si double demande (mère/père)



la garde partagée est plus fréquemment allouée



minorité de cas où deux demandes distinctes sont formulées (7,7%)

POURQUOI ? ...

Qui demande la garde ?



Pourquoi les pères demandent moins la garde?

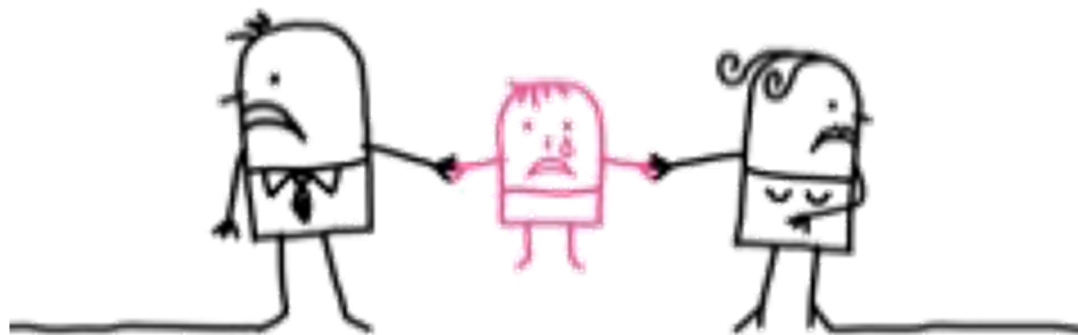
Plusieurs interprétations :
(Quéniart, 2001; Turcotte et Gaudet, 2009)

- Façon de mettre fin à leur responsabilité parentale (père déserteur)
- Un retrait progressif dû aux difficultés d'accès de l'enfant (père décrocheur)
- Reconnaissance de la primauté de la mère par les pères eux-mêmes
- Insatisfactions liées à l'exercice de leur droit parental/paternel (p.ex. droits accès)

Autant de pistes possibles d'action et d'intervention pour mobiliser les pères dans les démarches relatives au choix des modalités de garde

MISE EN ACTION DES PÈRES – STRATÉGIE ADAPTATIVE PERTINENTE
REPRISE DU CONTRÔLE

3. Quels sont les critères qui guident « le meilleur intérêt de l'enfant » ?



Critères pour le meilleur intérêt de l'enfant ...

Plusieurs critères reconnus par tribunaux (Pélissier-Simard, 2014) :

qui relèvent des caractéristiques ...

- de l'enfant (p.ex. âge)
- du parent (p.ex. capacités parentales, disponibilité)
- des environnement sociaux (p.ex. réseau de soutien, famille élargie)



MAIS SURTOUT ...

- 1 de la relation coparentale (p.ex. soutien conjointe)
- 2 de la santé mentale/physique du parent non gardien

SOUTIEN CONJUGAL PRE-POST RUPTURE (COPARENTALITÉ)

1 UN ENJEU MAJEUR ET UN EFFET EN CHAINE QUI DÉBUTE BIEN AVANT LA RUPTURE CONJUGALE

- Relation avec la mère de l'enfant (déterminant imp. de l'eng. paternel)
- Croyances et attitudes favorables à engagement père ***

2 dimensions de l'eng. plus perméables aux attitudes/croyances M
Participation aux soins bases ET temps passé seul enfant

Rôle de vigile/sentinelle des mères

- Limiter l'accès de l'autre parent à son enfant (Leahey, 2013)

Stratégies de dénigrement Omission, amplification, suggestion, affirmations mensongères, croyances erronées

Stratégies d'obstruction Bris de communication, nombreux petits conflits au quotidien, déménagement, multiplication procédures

- Stratégie adaptative de ce rôle (Austin et al., 2013) Agir pour bien enfant, protéger, être plus efficace

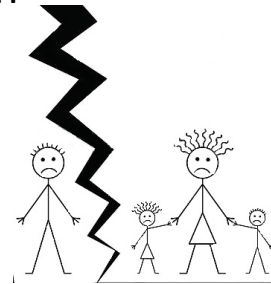
SOUTIEN CONJUGAL PRE-POST RUPTURE (COPARENTALITÉ)

Présence de conflits

Intensité de ceux-ci, persistance après la séparation



Capacité de coparentalité, de conciliation ET modalités de garde
(Ganong et al., 2012)



20 à 35% Présence élevée de conflits pour 2 à 3 années suivant séparation
(Drapeau et al., 2009)

Alliance parentale - coparentalité

Façon dont les conjoints se soutiennent et se respectent mutuellement dans leur rôle parental, de manière à travailler ensemble (en équipe) pour le bien-être et le développement de l'enfant.

(Abidin et Brunner, 1995; Gable, Belsky & Crnic, 1992)

4. Services et interventions qui soutiennent les pères



- Peu d'organismes offrent des services spécifiques pour venir en aide aux hommes exclusivement 3,5% des 2 800 org. communautaires Québec (Dulac et Camus, 2006)
- Contexte spécifique « séparation » : 11 organismes communautaires avec mandat de prévention et d'aide pour pères (p.ex. Pères séparés inc., AutonHommie, Repères)
- Très peu modalités de soutien offertes par milieux institutionnels (Cjeunesse, centres hospitaliers)

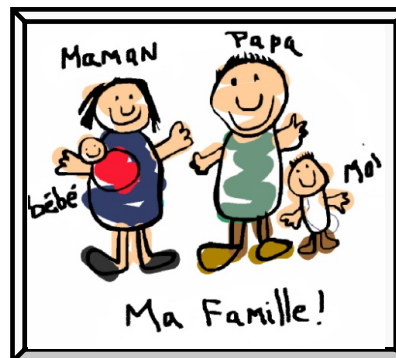
BESOINS DES PÈRES

- d'exister (se sentent parfois invisibles aux yeux des professionnels – attention sur mère-enfant)
- de se sentir compétent (reconnaissance de leurs habiletés parentales)
- de reconnaissance (ensemble des acteurs qui gravitent autour – reconnaissent l'importance du rôle et de l'engagement paternel)
- de stabilité économique et relationnelle
- des liens porteurs d'espoir

Pistes de réflexion

En lien avec les besoins exprimés par les pères, il y a lieu de s'interroger sur les meilleures pratiques qui permettent de :

- 1) Consolider les liens familiaux (ex : encadrement des visites supervisées qui permettent ultimement l'accès et le contact à l'enfant – maintien de la continuité des liens père-enfant) ;
- 2) Approche non confrontation avec les ex-conjointes (favorise l'établissement d'une relation coparentale plus saine)
- 3) Dispenser de l'information sur le plan juridique jumelé à un soutien psychosocial – une opportunité de rejoindre les pères qui ne doit pas être manquée !
- 4) Valoriser le rôle paternel (ex : formation aux intervenants qui travaillent auprès des jeunes familles) et :
- 5) Soutenir la stabilité économique et relationnelle (ex : hébergement pères-enfants).



L'enfant est en équilibre sur un fil qui le relie chacun de ses parents.



Une équipe coparentale qui doit être au rendez-vous pour que ce fil devienne un chemin sur lequel l'enfant pourra aller de l'avant !

À vous la parole !



**Des liens qui
nourrissent l'espoir !**

MERCI !